Image not found or type unknown

Titre de séjour après garde à vue (urgent)

Par **regret911**, le **26/04/2012** à **03:27**

Bonjour,

J'ai été placé en garde à vue à cause d'une bêtise commise sous l'effet de l'alcool. Je suis en france depuis 7 ans et c'est la premiere fois que ça m'arrive.

J'ai été remis en liberté et l'affaire a été classée sans suite, sans même avoir eu de convocation au tribunal.

J'ai toujours eu un titre de séjour étudiant, j'ai obtenu mon master et signé un CDI récemment et j'ai donc déposé un dossier de changement de statut étudiant -> salarié ,dont je suis dans l'attente de réponse.

Est ce que ma garde à vue et le fait que je sois maintenant connu de la Police aura comme résultat le refus de mon titre de séjour salarié?

Lors de mon audition j'ai bien expliqué ce qui est arrivé, ainsi que tout mes regrets. J'ai posé la question aux agents qui m'ont auditionné concernant mon renouvellement de titre et ils m'ont tous dit que pour une affaire classée sans meme pas avoir été convoqué au tribunal je n'avais rien a craindre... Mais Voila....je ne dors plus, je ne mange plus, j'ai une espèce de boule dans le ventre j'ai l'impression qu'à cause de cette histoire j'ai foiré toute ma vie, je n'ai plus gout à rien et je n'arrête pas de repenser à cette histoire et à POURQUOI J'AI FAIT CA.....

Je traine sur des forums des jours et des nuits entieres, je vois de tout, certains cas beaucoup plus grave qui n'ont pas eu de soucis avec leurs papiers, d'autres moins grave qui ont eu des soucis..... Je ne sais plus qui/quoi croire...

Aidez moi svp si vous connaissez des cas similaire ou avez des conseils

Pour résumer:

7 ans en france
Diplôme d'ingenieur obtenu en Juillet
CDI signé en Septembre
Changement de statut déposé en Décembre
attente de réponse depuis
Garde a vue en Fevrier (premiere de toute ma vie)

affaire classée sans suite sans convocation au tribunal.

Conséquence pour mon changement de staut/titre de séjour ?

Par **regret911**, le **26/04/2012** à **13:37**

Je précise que d'après ce que j'ai lui je dois surement être sur le fichier STIC. Apparemment des qu'on passe au commissariat peut importe la raison (meme si on est victime ou qu'on porte plainte) on est fiché STIC..... Meme si affaire classé sans suite, pas d'amande (juste remboursement des dégradations), et pas de tribunal.

Par **regret911**, le **27/04/2012** à **05:25**

aucun cas similaire ??? Aide ? je dors plus... J'ai appelé le GITSI qui m'ont dit que je n'avais rien a craindre mais bon... Si vous avez des témoignages/conseils/soutiens ... quoi que ce soit....Merci

Par **cirius**, le **29/12/2012** à **15:40**

Bonjour,

Alors comment cela s'est passé?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés